

LAFARGEHOLCIM, ENGAGEZ-VOUS CONCRÈTEMENT EN FAVEUR DES DROITS DES TRAVAILLEURS !



LafargeHolcim, le constat honteux : une entreprise productrice de béton, qui est pourtant un solide matériau de construction, laisse s'effondrer les intérêts et la vie des travailleurs.

Dans le sillage des bons résultats financiers engrangés en 2020, LafargeHolcim a récemment annoncé que ses actionnaires seraient grassement rétribués. Pourtant, sans les milliers de travailleurs œuvrant chaque jour d'arrache-pied à son service, le groupe n'aurait enregistré aucun bénéfice. Beaucoup d'entre eux ne sont même pas reconnus en tant qu'employés du groupe, et travaillent dans l'ombre en tant que sous-traitants ou travailleurs tiers.

Avant la fusion en 2015, l'effectif combiné de LafargeHolcim était estimé à plus de 140 000 salariés directs. Un peu moins de six ans plus tard, LafargeHolcim prétend n'employer que 67 000 personnes. L'utilisation à outrance du travail contractuel explique cette réduction drastique de la main-d'œuvre. **En Asie du Sud, on compte près de neuf travailleurs en sous-traitance pour un employé permanent.**

Malgré l'annonce de sa stratégie Ambition « 0 », qui vise un objectif de zéro accident professionnel, la main-d'œuvre de LafargeHolcim continue d'évoluer dans des conditions dangereuses et certains travailleurs y perdent même la vie. La grande majorité des victimes sont des travailleurs sous-traités ou des travailleurs tiers.

Ces mauvaises pratiques de travail doivent changer ! Nous exigeons de LafargeHolcim :

- **La reconnaissance des syndicats mondiaux en tant que partenaires légitimes et l'engagement d'un véritable dialogue en vue de signer un accord-cadre mondial sur les droits des travailleurs ainsi que sur leur santé et leur sécurité au travail.**
- **Le respect des normes de santé et de sécurité de l'OIT reconnues à l'international et une garantie d'accès, pour les syndicats, aux lieux de travail, notamment à des fins d'inspection, tout en permettant aux travailleurs de refuser un travail jugé dangereux.**
- **La réglementation de la sous-traitance au sein de l'entreprise et l'assurance d'une bonne protection en faveur des travailleurs sous-traités et des travailleurs tiers, en particulier durant la pandémie de Covid-19 et au cours de la période post-pandémie.**
- **L'inclusion d'une dimension sociale dans les politiques de l'entreprise relatives à l'atténuation du changement climatique et à la numérisation et la garantie de conditions d'emploi décentes et d'une transition juste.**

www.industrialall-union.org

www.bwint.org

www.efbww.org



European Federation
of Building
and Woodworkers



BWI • BHI • BTI • IBB • ICM